



**MASS CASUALTY
COMMISSION**

**COMMISSION
DES PERTES MASSIVES**

Service de police de Truro

Document fondamental : Addendum et erratum

Préparé par : Les avocats de la Commission des pertes massives

Version présentée en preuve

Document fondamental - Service de police de Truro Addendum et erratum

REMARQUE : Le présent document est fondé sur l'analyse des documents dont disposaient les avocats de la Commission **le 5 juillet 2022**. **La présentation de la preuve et l'enquête se poursuivent**. De plus, les documents fondamentaux devraient être lus et compris à la lumière des témoignages reçus par la Commission, et en conjonction avec ces derniers.

Le document fondamental *Service de police de Truro* a été présenté en preuve le 6 juin 2022 dans le cadre des procédures publiques de la Commission des pertes massives.

Addendum

Les documents suivants seront présentés en preuve afin de compléter le dossier existant en ce qui concerne les événements et les informations décrits dans le document fondamental *Service de police de Truro* :

1. Entretien du chef adjoint R. Hearn avec la Commission : COMM0059098

Le 24 mai 2022, la Commission s'est entretenue avec Robert Hearn, chef adjoint du Service de police de Truro, en relation avec les événements des 18 et 19 avril 2020. La transcription de cet entretien (COMM0059098) sera présentée en preuve.

2. Lettre de Charles A. Thompson à Stephen Henkel, « Objet : Transcription de l'entretien avec Robert Hearn, chef adjoint de la police de Truro » : COMM0059100

Le 15 juin 2022, la Commission a reçu une lettre clarifiant une réponse donnée par le chef adjoint Robert Hearn lors de son entretien avec la Commission. Cette lettre (COMM0059100) sera présentée en preuve.

3. Lettre de Charles A. Thompson à Elizabeth Montgomery, « Objet : Cap. Edward Cormier, Service de police de Truro » : COMM0054257

Le 31 mars 2022, la Commission a reçu une lettre indiquant que le cap. Edward Cormier n'était pas en mesure de répondre aux questions de la Commission en raison de circonstances personnelles. Cette lettre (COMM0054257) sera présentée en preuve.

Erratum

L'erreur suivante dans le document fondamental *Service de police de Truro* a été portée à l'attention des avocats de la Commission :

1. Paragraphe 24 – Donna Lee Williston

Au paragraphe 24, le prénom de Donna Lee Williston est orthographié erronément Donnalee Williston.